

PÉTITION :
NON A LA DÉLOCALISATION DU CONTRÔLE FISCAL DU DÉPARTEMENT DU CHER
DANS LE CADRE DU PROJET DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES
FINANCES PUBLIQUES

Nous agents du département du Cher exerçant dans la sphère du contrôle fiscal (PCE, PCR, BDV et BCR), soutenus par les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO-DGFIP, refusons toute délocalisation de nos services présentée par le DDFIP du Cher le 7 juin 2019.

Un tel projet est en contradiction avec le discours du gouvernement sur la lutte contre la fraude fiscale et une recherche d'efficacité. Il apparaît comme une commande politique sans fondement (qu'apporterait à la commune d'Avord la présence d'une trentaine d'agents au regard des milliers de militaires de la base) alors même qu'une partie des bureaux de la cité administrative Condé à Bourges est vide et que les futurs locaux à Avord ne sont même pas encore connus.

Ce transfert géographique de nos services ne peut avoir qu'un impact négatif tant pour la qualité du travail que la qualité du service rendu à l'utilisateur, et la qualité de vie des agents :

- **Impact négatif sur la qualité du travail** : Le déplacement géographique de nos services aura un impact sur la qualité du contrôle fiscal. La distance va distendre les liens professionnels entre les agents. Or, le travail en contrôle fiscal nécessite des recherches collectives et une forte et régulière mutualisation. A cet égard, le télé-travail ne peut être considéré comme une réponse appropriée. De plus, la distance coupera le contrôle fiscal de ses sources : services de gestion et d'assiette de l'impôt et partenaires institutionnels extérieurs (sociaux, police et justice, etc.) basés sur Bourges et avec lesquels la coopération est indispensable.

- **Impact sur les relations avec les usagers de nos services** : En quoi, le choix de la commune d'Avord (distante de Bourges de plus de 20 kms), commune très faiblement desservie au niveau des transports rapproche-t-il les services de contrôle des usagers concernés ? Aucun. D'autant plus, que nos services n'ont pas vocation à recevoir la population locale.

- **Impact sur la qualité de vie personnelle des agents** : Une telle délocalisation imposera des déplacements quotidiens d'au moins 40 kms aller-retour (une aberration écologique de part les multiples déplacements). Cela engendrera pour eux, des coûts financiers supplémentaires et significatifs (obligation de détention d'un véhicule, augmentation des charges de carburant, des frais de garde d'enfant, etc.), un surcroît de fatigue, des difficultés prégnantes dans la gestion de la vie personnelle au jour le jour, une réduction drastique de la qualité de vie et une augmentation sans précédent des troubles psycho-sociaux au travail.

RIEN NE JUSTIFIE UNE TELLE DÉLOCALISATION !
NON A LA DÉLOCALISATION DES SERVICES DU CONTRÔLE FISCAL !

Nom-Prénom	Résidence et service	Signature

**PÉTITION SIGNÉE PAR 94 % DES AGENTS
DES SERVICES DU CONTRÔLE FISCAL DU
DÉPARTEMENT !**